
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance tenue le jeudi 9 novembre 2023 à 10 h 15 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente

M. Stéphane Boyer, vice-président	M. Beny Masella
M. Martin Damphousse	M. Peter McQueen
M. Richard Deschamps	Mme Lise Michaud
Mme Sandra El-Helou	M. Sébastien Nadeau
Mme Nathalie Goulet	M. Jérôme Normand
M. Ludovic Grisé Farand	Mme Dominique Ollivier
M. Yannick Langlois	M. Sylvain Ouellet
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Jocelyn Pauzé
M. François Limoges	M. Guy Pilon
M. Patrick Marquès	Mme Marie Plourde
M. Jean Martel	M. Luc Rabouin
M. Denis Martin	M. Guillaume Tremblay
	M. Eric Westram

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et la secrétaire, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

N'ont pu assister :

M. Michel Gibson et Mme Catherine Fournier*.

La convocation a été transmise le 2 novembre 2023.

Le quorum étant constaté, madame Valérie Plante, présidente, déclare la séance ouverte à 10 h 06.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

PRÉSENTATIONS

- Plan climat métropolitain 2023-2025

La présentation de Madame Émilie Charbonneau est suivie de l'allocution de Monsieur Alexandre Warnet, président de la commission de l'environnement et de la transition écologique.

- Plan métropolitain de développement en culture et patrimoine 2023-2033

La présentation de Madame Laurence Madore-Belhumeur est suivie de l'allocution de Madame Nathalie Goulet, vice-présidente de la commission de la culture et du patrimoine.

La présidente remercie M. Jean Martel et M. Ludovic Grisé Farand de leur implication, leur soutien et leur contribution à l'avancement des dossiers de la Communauté.

CC23-069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ordre du jour amendé a été envoyé le 8 novembre 2023 aux membres du conseil.

PROPOSÉ PAR : M. Peter McQueen

APPUYÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé tel que soumis pour la présente assemblée.

CC23-070

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2023.

CC23-071

CADRE FINANCIER DU TRANSPORT COLLECTIF 2024-2028

CONSIDÉRANT que les 82 mairesses et maires de la CMM ont unanimement demandé au premier ministre du Québec, M. François Legault, dans une correspondance transmise le 6 novembre 2023, de verser une somme de 346 M\$ pour financer 75 % du déficit résiduel des coûts d'exploitation du transport collectif métropolitain en 2024;

CONSIDÉRANT que dans la mise à jour économique et financière du Québec annoncée le 7 novembre 2023, l'aide gouvernementale prévue au transport collectif métropolitain en 2024 sera de seulement 238 M\$, soit 218 M\$ pour la CMM et 20 M\$ aux couronnes, puisque le gouvernement a utilisé les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules votée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (127,1 M\$) pour diminuer le déficit résiduel;

Il est résolu à l'unanimité :

De demander au président de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) :

- de soumettre d'ici le 15 novembre son budget 2024 en prévoyant une augmentation maximale de 4 % de la quote-part des municipalités en indiquant l'impact éventuel sur l'offre de services;
- de transmettre aux municipalités, dès 2024, une quote-part détaillée des contributions par modes;
- de soumettre des projections budgétaires pour les années 2025 à 2028 qui devront notamment prévoir le développement des services, en particulier dans les couronnes Nord et Sud de la CMM;

De demander à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Mme Geneviève Guilbault, de déposer le plus rapidement possible les conclusions du Chantier sur le financement de la mobilité durable;

De confier au comité exécutif le mandat :

- d'entreprendre, en collaboration avec les cinq secteurs de la Communauté, un chantier concernant les améliorations à apporter au processus budgétaire et décisionnel du transport en commun métropolitain;
- de préparer un mémoire pour les consultations prébudgétaires 2024-2025 afin que le prochain budget du Québec tienne compte des demandes financières de la CMM pour la période 2025-2028.

CC23-072

APPUI À LA VILLE DE VICTORIAVILLE DANS SES EFFORTS DE CONSERVER LA SUCCURSALE DE LA SAQ DANS SON CENTRE-VILLE

Il est résolu à l'unanimité :

De féliciter la Ville de Victoriaville dans ses efforts de conserver la succursale de la Société des alcools du Québec dans son centre-ville, travaillant ainsi à la consolidation du tissu urbain;

De transmettre une copie de cette résolution au maire de Victoriaville, M. Antoine Tardif.

CC23-073

APPUI À LA VILLE DE SAINT-PIE CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DES RADARS PHOTO AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE, depuis l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en 2011, la Communauté métropolitaine de Montréal poursuit l'objectif de favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, avec sa Politique de mobilité durable, s'est fixé un objectif similaire visant : à réduire les déplacements motorisés, à transférer des déplacements vers le transport collectif et actif et à améliorer les déplacements en termes de coûts, de qualité et de sécurité;

ATTENDU QUE la réduction de la vitesse de la circulation et le nombre de véhicules dans les rues locales créent un environnement plus favorable à la pratique du transport actif, notamment pour les enfants qui se rendent à l'école;

ATTENDU QU'en août 2009, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déployé la phase 1 d'un projet pilote pour l'installation de 15 radars photo dans les régions administratives de Montréal, de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QU'en octobre 2015, face au succès de la phase 1, une phase 2 impliquant le déploiement progressif de 39 nouveaux radars photo dans huit régions administratives du Québec a été autorisée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE dans le rapport d'évaluation 2017 Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges il est recommandé d'élargir l'utilisation des radars photo dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec;

ATTENDU QUE dans le Plan d'action en sécurité 2023-2028 du ministère des Transports et de la Mobilité durable l'efficacité des radars photo est démontrée : ils réduisent les risques d'accidents corporels de 37 % en milieu urbain, font passer de 59 % à 13 % la part de véhicules qui excèdent la limite de vitesse et diminuent la vitesse moyenne de 11 km/h;

ATTENDU QUE le ministère a ciblé comme action dans ce plan de rendre disponibles plus de radars photo pour les municipalités;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Pie souhaite que les radars photo soient plus accessibles aux municipalités, faisant valoir que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux, notamment pour éviter des accidents;

PROPOSÉ PAR : M. Sébastien Nadeau

APPUYÉ PAR : M. Peter McQueen

Il est résolu :

D'appuyer la demande de la Ville de Saint-Pie visant à demander au gouvernement du Québec de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre les routes plus sécuritaires;

De transmettre copie de cette résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à la Ville de Saint-Pie.

CC23-074

APPUI À LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE POUR LA RESTRICTION DE LA VENTE LIBRE DES FEUX D'ARTIFICE

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada encadre l'utilisation de feux d'artifice par la *Loi sur les explosifs et son règlement*;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec balise également l'usage de feux d'artifice par la *Loi sur les explosifs (chapitre E-22, a. 22)* et le *Règlement d'application de la Loi sur les explosifs (chapitre E-22, r. 1)*;

ATTENDU QUE, chaque année, selon les estimations de la SOPFEU, trois (3) incendies de forêt sont causés par des feux d'artifice au Québec;

ATTENDU QUE, dans le contexte où le nombre et l'envergure des feux de forêt ont été sans précédent au printemps et à l'été 2023, brûlant des centaines de milliers d'hectares de forêt au Québec et mobilisant plus d'un millier de combattants forestiers, tout devrait être mis en œuvre pour éviter les feux imputables à l'activité humaine, y compris les feux déclenchés par des feux d'artifice;

ATTENDU QU'au moins 210 accidents liés à des feux d'artifice et autres produits pyrotechniques ont été recensés au Canada en 2023, entraînant dans la plupart des cas des lésions corporelles graves;

ATTENDU QUE, malgré des lois et règlements limitant et encadrant de manière très restrictive et prescriptive l'usage de feux d'artifice, leur manipulation par des individus est la cause de nombreux incidents;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a sollicité l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal dans sa demande auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada visant à interdire la vente de feux d'artifice à l'usage des consommateurs;

PROPOSÉ PAR : M. François Limoges

APPUYÉ PAR : M. Yannick Langlois

Il est résolu :

D'appuyer la résolution de la MRC de Thérèse-De Blainville visant des modifications législatives et règlementaires afin d'interdire la vente de feux d'artifice à des particuliers;

De transmettre copie de cette résolution à M. Jonathan Wilkinson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada, à M. François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'à la MRC de l'Assomption et toute autre MRC ou municipalité ayant sollicité l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal dans ce dossier.

CC23-075

PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE ET PATRIMOINE 2023-2033

PROPOSÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

APPUYÉ PAR : Mme Marie Plourde

Il est résolu :

De prendre acte du *Rapport de consultation du projet de plan métropolitain de développement en culture et patrimoine 2023-2033*;

D'adopter le *Plan de développement en culture et patrimoine 2023-2033* et d'en autoriser la diffusion.

CC23-076

ADOPTION DU PLAN CLIMAT MÉTROPOLITAIN 2023-2025

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : Mme Marie Plourde

Il est résolu :

De prendre acte du rapport de la commission de l'environnement et de la transition écologique portant sur son mandat visant l'élaboration d'un plan d'action métropolitain de lutte contre les changements climatiques;

D'adopter le *Plan climat métropolitain 2023-2025* et d'en autoriser la diffusion;

De demander au directeur général de mettre en œuvre le *Plan climat métropolitain 2023-2025*.

CC23-077

DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI 2017-2022 DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-47 SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : Mme Laurence Lavigne Lalonde

Il est résolu :

De prendre acte du Rapport de suivi 2017-2021 de l'application du *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux*;

De demander au directeur général de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Rapport de suivi.

CC23-078

LISTE DE CONTRATS DÉPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 47.1 DE LA *LOI SUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL*

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu de prendre acte de la liste de contrats déposée en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* du 19 septembre au 27 octobre 2023.

CC23-079

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DES PROJETS DE LOGEMENT ABORDABLE FINANCÉS PAR LES PARTENARIATS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET DESJARDINS

PROPOSÉ PAR : M. Peter McQueen

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu :

D'approuver la procédure de remboursement de la contribution des municipalités participant aux projets de logement abordable financés par le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins dans le cadre du Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation.

CC23-080

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE L'HABITATION ET DE LA COHÉSION SOCIALE SUR LE SUIVI DU FINANCEMENT ET DES PROGRAMMES D'HABITATION SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : M. Peter McQueen

APPUYÉ PAR : M. Martin Dampousse

Il est résolu :

D'adopter le rapport *Financement métropolitain du logement social et abordable 2023* de la commission de l'habitation et de la cohésion sociale et d'en autoriser la diffusion.

CC23-081

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS DU RÉSEAU DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Ouellet

APPUYÉ PAR : Mme Laurence Lavigne Lalonde

Il est résolu :

De maintenir les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) telles que modifiées par la résolution numéro CC17-035 et reconduites par la résolution CC18-020.

DOCUMENT DÉPOSÉ SEANCE TENANTE

- Dépôt du mémoire dans le cadre des consultations de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts sur le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 18.

Les résolutions numéros CC23-069 à CC23-081 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire

** Mme Catherine Fournier a motivé son absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.*

Annexe

Assemblée ordinaire du conseil du 9 novembre 2023

Période de questions des citoyens

Période de questions

Nom	Sujet
Mme Jasmine Lail Citoyenne de Rosemère	1) PMAD Protéger 30% du Grand Montréal 2) PMAD Justice environnementale